



ANNÉES DE RÉALISATION
2023/2028

FICHE ACTION

N°7

PROTÉGER LES BIENS ET LES PERSONNES CONTRE LE RISQUE INONDATION

ORIENTATION 2

DES POLITIQUES ÉCOLOGIQUES POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

OBJECTIF 6

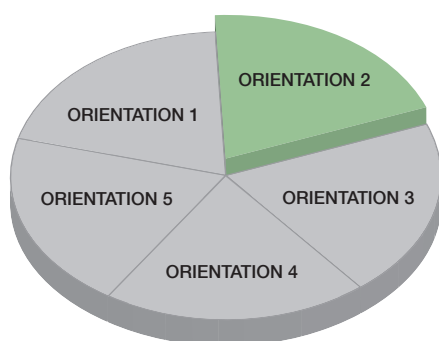
SENSIBILISATION À LA GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES

La récurrence des événements climatiques intenses nous oblige à changer nos pratiques et faire évoluer nos aménagements afin de protéger les populations vis-à-vis du risque inondation.

ARCHE Agglo a la compétence « prévention des inondations » sur les bassins versants de la Veauce, de la Bouterne, du Torras et sur les petits affluents du Rhône. Les autres cours d'eaux du territoire sont gérés par des syndicats de rivières Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH) et Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux (SMBVD).

L'objectif est de protéger les biens et les personnes contre les crues fréquentes à rares sur des secteurs où les enjeux sont importants et nombreux :

- Les travaux sur la Veauce consistent en la réalisation de 6 bassins écrêteurs de crues et en l'élargissement du cours d'eau dans la traversée de Curson
- Sur la Bouterne, en complément des travaux réalisés après la crue de 2013, la dernière tranche de travaux consiste en l'élargissement du cours d'eau à l'amont de Tain
- D'autres projets de protection sur les cours d'eau sont à l'étude et pourront être engagés dans les 10 ans (Rionne, Torras...)



DÉPENSES

Investissement : 15 163 K€

Fonctionnement annuel : 496 K€



Les projets sont dimensionnés pour ralentir et écrêter les crues d'occurrence centennale sur le territoire. Ils peuvent être de différentes sortes : bassin écrêteur de crue, endiguement, élargissement du lit de la rivière, redimensionnement d'ouvrages d'art... Ils ont tous en commun une volonté marquée de concilier protection des biens et des personnes avec la préservation, voir la restauration de la biodiversité, et de privilégier des techniques respectueuses de notre environnement.

LES GRANDES ÉTAPES DU PLAN D'ACTIONS

- **Validation** des phases de maîtrises d'œuvre
- **Engagement** des missions complémentaires (topographie, géotechnique, études faune-flore, dossiers réglementaires et enquêtes publiques)
- **Validation** du Plan Pluriannuel d'Investissement
- **Travaux**
 Veaunes, merdarioux : (2023/2024)
 Burge, Bouterne : (2023/2027)
 Torras : (2024/2028)

LA CIBLE

- Enjeux humains et économiques situés en zones inondables

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Gestion des crues de références une fois les ouvrages construits
- Limitation des coûts liés aux conséquences des inondations (dommages humains, économiques, financiers.....)
- Favoriser la résilience du territoire

PILOTES

- Direction de l'environnement

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Etat, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

INDICATEURS DE SUIVI

- Validation des phases de maîtrise d'œuvre
- Nombre d'ouvrages sous gestion de la collectivité
- Nombre d'habitants et d'activités économiques protégés pour une crue centennale